CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E52950** **VALABLE JUSQU'AU** **07/12/2027**

ÉDITÉ LE 05/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Raison sociale : ENTREPRISE E. CLEMENTE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/03/2016

Capital : 48 784

16 RUE JEAN-SEBASTIEN BACH
42000 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 309598548

Siret : 309 598 548 00035

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8200383

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10501273304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10501273304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Téléphone : 04 77 92 40 53 **Fax :**
Portable : 06 37 36 45 17

Responsabilité légale :
AGEBA (478 686 835) / PELUSO SERGE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://clemente.fr

E-mail : clemente@clemente.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 817 531 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	19	26/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 10:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.